

Journée de l'égalité, 4 novembre 2014

Résolution : participation politique des personnes en situation de handicap

Selon l'Office fédéral des statistiques, 1,4 million de personnes en situation de handicap vivent en Suisse. Elles décident – à l'instar des personnes sans handicap – si, comment, où et quand elles participent aux processus politiques. Il apparaît néanmoins que les personnes en situation de handicap ne sont guère, voire pas du tout présentes dans la vie politique au quotidien.

En réalité, les personnes en situation de handicap sont encore confrontées à de nombreux obstacles qui limitent leur participation politique – quand ils ne l'empêchent pas purement et simplement. A recenser parmi ces barrières notamment :

- les préjugés
- la méconnaissance
- une manque d'ouverture d'esprit
- une information insuffisante
- des barrières (architecturales, techniques, de langue et de communication, accès à la formation, etc.)
- le manque de possibilités et moyens de communication
- les lacunes au niveau des offres d'assistance.

Le 15 mai 2014, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est entrée en vigueur en Suisse. Elle requiert dans son article 29 le droit à la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie politique ainsi qu'à la vie publique. Dix ans auparavant, c'est la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) qui était entrée en force, avec pour objectif de prévenir, réduire ou éliminer les inégalités frappant les personnes en situation de handicap (Art. 1.1).

Sur ces bases, le Conseil Egalité Handicap et les participants à la Journée de l'égalité 2014 revendiquent une participation politique intégrale des personnes en situation de handicap, afin de renforcer leur inclusion dans la société. Ils exigent que

- la Confédération, les cantons et communes s'engagent activement pour le respect de l'égalité des droits en matière de participation politique et, par conséquent, pour l'égalité d'une manière globale et l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.
- les autorités, partis, associations et partenaires sociaux conscientisent le grand public au fait que de nombreuses personnes en situation de handicap souhaitent défendre leurs droits de citoyens, leur participation à la vie politique, ainsi qu'assumer leur responsabilité politique, le tout de façon intégrale.
- la Confédération, les cantons et communes renversent, dans tous les domaines, les barrières qui limitent ou paralysent la participation politique des personnes en situation de handicap.
- les autorités, partis, associations et partenaires sociaux tiennent compte du fait que les personnes en situation de handicap ont voix au chapitre dans les processus politiques et souhaitent jouer pleinement leur rôle de codécideurs. La seule intégration ne suffit pas.

Le conseil Egalité Handicap formulera, dans le respect du droit international (CDPH), des propositions concrètes pour favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap dans la vie politique.

Berne, le 4 novembre 2014